

(N° 39.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1891.

---

Rapport de la Commission des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant un crédit supplémentaire de 545,000 francs au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

(Voir n° 64 et 65, session de 1891-1892, de la Chambre des Représentants.)

---

Présents : MM. le Comte DE MERODE WESTERLOO, Président ; MONCHEUR, le Comte D'OULTREMONT, HEREMANS et TIBERGHIEU, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission a examiné le Projet de Loi ouvrant un crédit supplémentaire de 545,000 francs au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour être rattaché à l'article 51 de ce budget pour l'exercice 1891. (Chap. IV. Marine, Traction et Matériel.)

Les divers postes de ce crédit se justifient. Les deux premiers comprennent les indemnités à allouer aux familles d'agents de la marine qui ont péri dans les collisions de mars 1889 et le règlement des dégâts occasionnés par suite d'abordage. Les troisième et quatrième postes concernent les réparations urgentes nécessitées par les accidents de mer et certaines dépenses à faire pour empêcher l'interruption de la navigation sur l'Escaut, pendant les fortes gelées.

Les paiements à effectuer étant urgents, votre Commission a l'honneur de proposer au Sénat l'adoption du Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
P. TIBERGHIEU.

*Le Président,*  
Comte DE MERODE WESTERLOO.